

**DEPARTEMENT
DU DOUBS**

**ARRONDISSEMENT
DE BESANCON**

CANTON DE SAINT VIT

**COMMUNE DE SAINT VIT
25410 SAINT-VIT**

EXTRAIT

Du Registre de délibérations du Conseil Municipal

Séance du mois de juillet

Date de convocation :

05 juillet 2022

Date d'affichage :

13 juillet 2022

**Nombre de conseillers
en exercice :**

26

N°2022-07-043

Objet de la délibération :

**Demande d'admission
en non-valeur de
produits
irrécouvrables
(annexe)**

Sont présents (21) :

Marie-France BARRAUX, Anne BIHR, Arnaud BOVIGNY, Sophie CHARRIERE, Laurence CORNIER, Thierry COURTOIS, Serge DEMARTHE, Carlos FONTINHA, Viviane GAUDEL, Jean-Pierre LAFORGE, Marie-Lise LAMIDEY, Jean-Louis MONTRICHARD, Dominique NICOLIN, Alain OLIEL, Stéphane PRETTE, Edith REBILLET, Jean-Luc REMOND, Pascal ROUTHIER, Laurent THIRIOT, Arnaud VERDENET, Jeannine VIENNET,

Procurations données (4) :

Pascal HERRMANN donne pouvoir à Pascal ROUTHIER
Valérie BORDY donne pouvoir à Arnaud BOVIGNY
Nathalie MULENET donne pouvoir à Anne BIHR
Martine COMPANT donne pouvoir à Thierry COURTOIS

Absents excusés (0) :

Absents (1) :

Réjane SIZINE

Résultat du vote

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Nombres de conseillers :

En exercice : 26

Présents : 21

Représentés : 4

Absents : 1

Il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal. Madame Anne Bihir ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptée. Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

Mr Thierry COURTOIS, Adjoint aux Finances, sur demande de la Trésorerie de Besançon, propose de solder des créances acquises suite à la dissolution de la Communauté de Communes du Val Saint-Vitois et se rapportant au service des ordures ménagères.

Le total des admissions en non-valeurs (dont le détail est annexé à la présente délibération) s'élève à 3836.01€ et se ventile comme suit :

Imputation à l'article 6541 pour un montant total de 1415.18€

Imputation à l'article 6542 pour un montant total de 2420.83€

Il est donc demandé aux membres du conseil municipal d'accepter de solder des créances acquises suite à la dissolution de la Communauté de Communes du Val Saint-Vitois et se rapportant au service des ordures ménagères pour un montant de 3 836.01 €uros.

Vote du Conseil :

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 0

Délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire,



Exercice	Ref	DÉBITEUR	RESTE DU	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	Admis	Rejet	Éléments nouveaux – A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2018	761800334	ESSLIMANI Zakia	169,00	Combinaison infructueuse d actes			
		ESSLIMANI Zakia (Total pour le débiteur)	169,00 €				
2018	T-7618004	FRADIN Lydia	177,00	Poursuite sans effet			
		FRADIN Lydia (Total pour le débiteur)	177,00 €				
2018	761800780	GARNIER Romuald	6,96	RAR inférieur seuil poursuite			
		GARNIER Romuald (Total pour le débiteur)	6,96 €				
2018	76180079	GUYOT Jean	55,00	Poursuite sans effet			
		GUYOT Jean (Total pour le débiteur)	55,00 €				
2018	76180015	LE SELECT	288,94	Poursuite sans effet			
		LE SELECT (Total pour le débiteur)	288,94 €				
2018	761800445	LE SELECT	525,95	Poursuite sans effet			
		LE SELECT (Total pour le débiteur)	525,95 €				
2018	76180096	SCHWOERER Maewa Marin	47,20	Poursuite sans effet			
		SCHWOERER Maewa Marin (Total pour le débiteur)	47,20 €				
2018	761801348	VIGNALI Alberto	85,32	Décédé et demande renseignement négative			
		VIGNALI Alberto (Total pour le débiteur)	85,32 €				
2018	76180680	VIGNALI Alberto	59,81	Décédé et demande renseignement négative			
		VIGNALI Alberto (Total pour le débiteur)	59,81 €				
		TOTAL	1 415,18 €				

Envoyé en préfecture le 21/07/2022

Reçu en préfecture le 21/07/2022

Affiché le

ID : 025-212505275-20220711-202207043-DE



Envoyé en préfecture le 21/07/2022

Reçu en préfecture le 21/07/2022

Affiché le



ID : 025-212505275-20220711-202207043-DE

Exercice	Ref	DÉBITEUR	RESTE DU	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	Admis	Rejet	Éléments nouveaux – A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2018	-76180011	C FEE MAISON SAVEURS	669,90	Clôture insuffisance actif sur RI-LJ			
2018	-76180016	C FEE MAISON SAVEURS	511,50	Clôture insuffisance actif sur RI-LJ			
2018	-76180017	C FEE MAISON SAVEURS	381,89	Clôture insuffisance actif sur RI-LJ			
2018	761800447	C FEE MAISON SAVEURS	709,64	Clôture insuffisance actif sur RI-LJ			
		C FEE MAISON SAVEURS (Total pour le débiteur)	2 266,93 €				
2018	-76180018	LE TIVOLI PIZZERIA	153,90	Clôture insuffisance actif sur RI-LJ			
		LE TIVOLI PIZZERIA (Total pour le débiteur)	153,90 €				
		TOTAL	2 420,83 €				

Envoyé en préfecture le 21/07/2022

Reçu en préfecture le 21/07/2022

Affiché le

ID : 025-212505275-20220711-202207043-DE



Envoyé en préfecture le 21/07/2022

Reçu en préfecture le 21/07/2022

Affiché le



ID : 025-212505275-20220711-202207043-DE